



PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Direction Départementale
De l'équipement et de l'agriculture
des Pyrénées Orientales

ARRETE N° 2009364-13 portant nomination des lieutenants de louveterie dans le département des Pyrénées Orientales pour la période de commissionnement du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014

**LE PREFET DES PYRENEES ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

- VU le Code de l'Environnement et particulièrement ses articles L. 427-1 à L. 427-7 ; R. 423-25 ; R. 427-1 à R. 427-4 ;
- VU l'arrêté ministériel du 27 mars 1973 relatif aux lieutenants de louveterie et les circulaires PNS/S2-3 n° 73/949 du 27 mars 1973 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2506/2001 du 17 juillet 2001 portant réglementation en matière de tir et de transport des armes dans le cadre de la sécurité publique ;
- VU l'abrogation de la circulaire DPN/CFF n° 05-03 du 28 juillet 2003 relative à la nomination des lieutenants de louveterie et du § 4 de la circulaire PN/S2 n° 94/5 du 26 août 1994 relatif aux lieutenants de louveterie ;
- VU la circulaire DEB/PVEM n° 09-03 du 15 septembre 2009 relative à la nomination des lieutenants de louveterie et du § 4 de la circulaire PN/S2 n° 94/5 du 26 août 1994 relatif aux lieutenants de louveterie ;
- VU le décret n° 2009-1138 du 22 septembre 2009 modifiant les articles R. 427-2 et R. 427-3 du Code de l'Environnement relatifs à la durée du mandat de lieutenant de louveterie ;
- VU la réunion du comité informel du 24 novembre 2009 composé du Président et du Directeur de la Fédération Départementale des Chasseurs, du Vice-Président et d'un Conseiller de la Chambre d'Agriculture, du Président des louvetiers des P.O., de l'ONF, de l'ONCFS, de la DDEA, et relative à l'audition des candidats à un premier poste de lieutenant de louveterie ;
- VU la proposition de M. le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture faite à M. le Préfet des P.O. et relative à la nomination des lieutenants de louveterie dans le département des P.O. pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014 ;
- VU l'avis du Président de la Fédération des Chasseurs des Pyrénées Orientales ;

Sur proposition de M. Le Secrétaire Général des Pyrénées Orientales.

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : Sont **nommés** et/ou renouvelés lieutenants de louveterie pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014, dans les circonscriptions suivantes (24 secteurs):

SECTEURS	TITULAIRES	COMMUNES
1	M. FARRERO Eric Route d'Err 66800 – SAILLAGOUSE ☎- 04.68.04.08.74 ☎- 06.85.04.97.69	FONTPEDROUSE, PLANES, ST PIERRE DELS FORCATS, EYNE,LLO, SAILLAGOUSE, ERR, STE LEOCADIE, BOURG MADAME, NAHUJA, OSSEJA, VALCEBOLLERE, PALAU DE CERDAGNE
2	M. LEBECQ Christian Villa «Castel Roc » 24 Rue du Docteur Capelle 66120 –FONT ROMEU ☎- 04.68.30.06.42 – ☎- 06.89.09.43.77	FONT-ROMEU ODEILLO-VIA, EGAT, ESTAVAR, TARGASONNE, ANGOUSTRINE VILLENEUVE DES ESCALDES, DORRES, UR , ENVEIGT , LATOUR DE CAROL, PORTE-PUYMORENS, PORTA
3	M. TORRENT Jean-Pierre Altiport La Quillane 66210 – LA LLAGONNE ☎- 04.68.04.15.28 ☎- 06.80.10.88.65	REAL, PUYVALADOR, FONTRABIOUSE, FORMIGUERES, LES ANGLES, MATEMALE, CAUDIES DE CONFLENT, LA LLAGONNE, BOLQUERE, SAUTO , LA CABANASSE, MONT LOUIS
4	M. PAGES Jean « La Riverette » 66500 – RIA-SIRACH ☎- 04.68.96.26.68 ☎- 06.27.14.75.58	URBANYA, RIA-SIRACH , CONAT, NOHEDES
5	M. CANJUZAN Bernard 06, rue de la Fusterie 66360 – OLETTE ☎- 04.68.97.14.22 ☎- 06.17.14.51.90	VILLEFRANCHE DE CONFLENT, CORNEILLA DE CONFLENT, FUILLA, ESCARO, MANTET, PY, SAHORRE, CASTEIL, VERNET LES BAINS, FILLOLS, TAURINYA, CLARA, ,SERDINYA, SOUANYAS, NYER, THUES ENTRE VALLS, CANAVEILLES, AYGUATEBIA-TALAU, OREILLA, RAILLEU, SANSA, OLETTE, JUJOLS
6	M. BOIXEDA Jean-Marie 11, rue Maillol 66500 - CATLLAR ☎- 04.68.96.27.27 ☎- 06.76.66.82.79	MOSSET, MOLITG LES BAINS, CAMPOME, CATLLAR, EUS, PRADES, CODALET, LOS MASOS
7	M. MEDUS Jean Aurélien 17, Chemin d'Ortaffa 66690 – PALAU DEL VIDRE ☎- 04.68.22.15.42	PALAU DEL VIDRE, ST ANDRE, ST GENIS DES FONTAINES, ARGELES SUR MER, SOREDE, VILLELONGUE DELS MONTS, MONTESQUIEU DES ALBERES, LAROQUE DES ALBERES
8	M. BOIXEDA Bernard El Boix 66230 – PRATS DE MOLLO - LA PRESTE ☎- 04.68.39.76.49 ☎- 06.75.63.01.82	PRATS DE MOLLO, LAMANERE, LE TECH, SERRALONGUE, COUSTOUGES , ST LAURENT DE CERDANS
9	M. ZERLAUTH Jean-Pierre Le Village 66110 - TAULIS ☎- 04.68.39.30.42 ☎- 06.11.94.42.99	LA BASTIDE, ST MARSAL, TAULIS, TAILLET, MONTBOLO, AMELIE LES BAINS PALALDA, ARLES SUR TECH, CORSAVY, MONTFERRER

10	M. DATELLA Pierre-Philippe 12, rue des Jasmins 66160 – LE BOULOU ①- 06.27.42.72.12	REYNES, CERET, MAUREILLAS LAS ILLAS RIUNOGUES, VIVES, LE BOULOU, ST JEAN PLA DE CORTS, LES CLUSES, LE PERTHUS, L'ALBERE
11	M. CABASSOT Jean-André Chemin du Mas-Nerel 66440 - TORREILLES ①- 04.68.73.10.77 ①- 06.11.37.61.29	TORREILLES, CLAIRA , LE BARCARES, SAINT LAURENT DE LA SALANQUE, STE MARIE, VILLELONGUE DE LA SALANQUE, SAINT HIPPOLYTE
12	M. PEYTAVI Jean-Marie 17, rue de la Massane 66690 – SOREDE ①- 04.68.68.00.24 ①- 06.87.12.27.15	COLLIOURE, PORT VENDRES, BANYULS SUR MER, CERBERE
13	M . BOURREL Denis 41, rue Henri Barbusse 66460 - MAURY ①- 04.68.59.11.24 ①- 06.11.81.88.69	MAURY, TATAVEL, LATOUR DE FRANCE, ESTAGEL, MONTNER, VINGRAU
14	M . FLORENTIN Cyril 04, rue du Camp Del Pou 66670 - BAGES ①- 04.68.37.99.23 ①- 06.12.57.20.61	VILLENEUVE DE LA RAHO, THEZA, ALENYA, CORNEILLA DEL VERCOL, MONTECOT, ELNE, LATOUR BAS ELNE, ST CYPRIEN , BAGES, ORTAFFA
15	M. PIQUEMAL Jean-Claude 03, Traverse Joan Cayrol 66330 - CABESTANY ①- 04.68.50.22.85 ①- 06.12.90.61.40	PIA, PERPIGNAN, CABESTANY, SALEILLES, ST NAZAIRE, CANET EN ROUSSILLON, BOMPAS
16	M . MAS Jean Pierre 11, rue Dagobert 66600 – ESPIRA DE L'AGLY ①- 04.68.64.22.45 ①- 06.84.69.62.91	SALSSES LE CHATEAU, OPOULS PERILLOS, CASES DE PENE, ESPIRA DE L'AGLY, RIVESALTES, PEYRESTORTES, BAIXAS, CALCE
17	M . DALICHOUX André 27, rue des Récifs 66000 PERPIGNAN ①- 04.68.50.14.63 ①- 06.50.14.67.07	TOULOUGES, CANOHES, POLLESTRES, PONTEILLA, TROUILLAS, VILLEMOLAQUE, ST JEAN LASSEILLE, LE SOLER, VILLENEUVE LA RIVIERE, BAHO, SAINT ESTEVE
18	M. BONNAIRE Alain 30, Résidence Bellegarde 66480 – LE PERTHUS ①- 06.82.41.36.89	BROUILLA, BANYULS DELS ASPRES, TRESSERRE, PASSA, LLAURO, TORDERES
19	Mme TIHAY Renée Mas Baux 66400 - CALMEILLES ①- 04.68.38.89.16 ①- 06.81.28.67.02	ST MICHEL DE LLOTES, CASEFRABRE, CAMELAS, CASTELNOU, STE COLOMBE DE LA COMMANDERIE, THUIR, LLUPIA, TERRATS, FOURQUES, OMS, MONTAURIOL, CALMEILLES, PRUNET ET BELPUIG, BOULE D'AMONT, CAIXAS
20	M . BOURNIOLE Frédéric 04, rue du Faraxal 66720 – BELESTA ①- 06.68.84.59.28 ①- 06.83.40.98.22	PEZILLA LA RIIVIERE, CARAMANY, CASSAGNES, BELESTA, NEFIACH, MILLAS, CORNEILLA DE LA RIVIERE, ST FELIEU D'AMONT, ST FELIU D'AVALL, CORBERE, CORBERE LES CABANES

21	M. MEJEAN Marc Mas Del Rey 66320 – BAILLESTAVY ①- 04.68.05.90.58 ①- 06.18.63.08.87	MONTALBA LE CHATEAU, ILLE SUR TET, VINCA, RODES, BOULETERNERE, JOCH, MARQUIXANES, RIGARDA, ESPIRA DU CONFLENT, FINESTRET, ESTOHER, GLORIANES, BAILLESTAVY, VALMANYA
22	M. MARTIN Jean Paul 8, rue Cami de Montfort 66730 - RABOUILLET ①- 04.68.97.71.12	FENOUILLET, VIRA, LE VIVIER, FELLUNS, PRATS DE SOURNIA, PEZILLA DE CONFLENT, RABOUILLET, SOURNIA, CAMPOUSY, TREVILLACH, TARERACH, ARBOUSSOLS, TRILLA
23	M. DUVERGER Jacques 1, rue Paul Valery 66250 – ST LAURENT DELA SALANQUE ①- 04.68.28.12.52 ①- 06.87.59.91.71	CAUDIES DE FENOUILLEDES, PRUGNANES, SAINT PAUL DE FENOUILLET, LESQUERDE, SAINT MARTIN, FOSSE
24	M. CALT Hervé 08, avenue des Platanes 66720 LANSAC ①- 04.68.59.08.23 ①- 06.16.53.94.96	ANSIGNAN, LANSAC, PLANEZE, SAINT ARNAC, RASIGUERES

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant de louveterie titulaire, celui-ci peut être remplacé par le lieutenant de louveterie de l'un des secteurs voisins.

ARTICLE 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales, M. M. les Sous-Préfets de PRADES et CERET, M. le Directeur Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture, M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées Orientales, M. le Chef du Service Départemental de l'ONCFS, M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie des Pyrénées Orientales, M. M. Les Maires des Communes concernées, Mme et M. M. les lieutenants de louveterie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Perpignan, le 30 DEC. 2009

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général


Jean-Marie NICOLAS